



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 JUILLET 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 05 2024 51

L'An deux mil vingt-quatre, le 8 juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION: 03/07/2024 DATE D'AFFICHAGE: 04/07/2024

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 18 Nombre de votants : 18 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Valéry LAURENT, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, M. Joseph AFONSO, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTEROSE, Mme Isabelle FLORY, M. Christian TANAÏS, Mme Emeline LESAGE BORDIER, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Hugues MASLARD, M. Arnaud CHERON, M. Thierry ETIENNE, M. Louis BREC.

Excusé(es) représenté(es) :

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es): Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : M. Christian TANAÏS

<u>OBJET</u>: CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ENTREPRISE SFR – IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS SUR UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE NO 0038 SECTION AH.

VU les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, et R2121-9 et R2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

VU l'article L2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publique ;

VU les articles R111-2, R111-15 et R111-21 du Code de l'Urbanisme ;

VU la délibération DEL CM03_2024_29 relatif à l'implantation d'une antenne relais pour les besoins d'exploitations des infrastructures des réseaux de télécommunication de l'entreprise SFR ;

CONSIDERANT que l'enquête publique du 2 au 22 avril 2024 n'a suscité a Publié le 1 1 1 1 1 2024

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

ID: 091-219106663-20240708-05202451-DE

CONSIDERANT qu'il convient de signer une convention avec l'entreprise SFR dans le cadre de l'installation de l'antenne relais sur la parcelle cadastrée N°0038 section AH;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission municipale du 3 juillet 2024;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat entre la Commune et l'entreprise SFR.

DIT que ce projet d'implantation sera soumis à autorisation d'urbanisme.

Ainsi fait et délibéré aux Jours, mois et an que dessus, Pour extrait conforme, A Villejust, le 08/07/2024

Le Maire, Igor TRICKOVSKI Trusielas.